



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 62981

Texte de la question

M. Jean Rigal appelle tout particulièrement l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur le problème de l'application des plans triennaux régionaux 2001-2003 et, plus particulièrement, sur l'affectation des 150 millions de francs réservés aux traumatisés crâniens. A la suite de son assemblée générale de mars 2001, l'Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens (UNAFTC) souligne la nécessité de prendre en compte l'urgence de la mise à jour du « barème-guide d'évaluation des déficiences », de compléter la circulaire ministérielle du 11 août 2000 relative à la prise en charge médico-sociale des traumatisés crâniens (clarification du fonctionnement des unités expérimentales d'évaluation, de réentraînement et d'orientations sociales et professionnelles [UEROS] ; définition d'une politique de suivi et d'accompagnement), et de veiller à l'affectation correcte et intégrale des crédits prévus dans les plans triennaux régionaux de 2001-2003. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qu'elle entend donner aux demandes de l'UNAFTC.

Données clés

Auteur : [M. Jean Rigal](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62981

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3635